

ORGANISATION EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE.

La réforme du collège comprend une épreuve de SVT, Technologie, Sciences physiques au **brevet des collèges**.

Cette épreuve portera sur l'ensemble des connaissances, compétences et savoir-faire acquis au cycle 4, c'est à dire sur trois ans d'enseignement. La classe de sixième va en établir les bases.

L'enseignement préconisé est spiralaire : chaque année, les mêmes thèmes seront repris et complexifiés. Le niveau minimal des compétences s'enrichira progressivement par la reprise constante de ce qui a été appris antérieurement.

Des fiches « méthode » seront distribuées en sixième et devront être gardées pour le cycle 4.

Une rubrique lexicale sera complétée à chaque cours.

Les élèves auront besoin d'organisation personnelle pour mener à bien les documents pendant quatre ans.

Nous comptons sur les parents pour les aider.

Remarque : il n'y a pas de manuels en SVT, le nombre de photocopies est limité.

Les cours sont sur le site du collège de la Bâtie neuve, dans la rubrique Pédagogie, SVT.